

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2023-22-T1

SÉANCE DU 25 MAI 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 19 mai 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ;
Mme Evelyne LARASSE Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Christophe PERRIN

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à
Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Benoit SECHET ; Mme Marie Pierre
BERAUD SUDREAU donne pouvoir à M. Jean Pierre MANIGLIER

Membres absents : Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Claude
GAUD Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-
FERNANDES ; Mme Myriam RAFFARA

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'ÉCULLY ET
L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER**

L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS en 2022 a eu pour focale les besoins relatifs à la population senior et a permis de déterminer comme priorité la nécessité d'identifier et d'accompagner les aidants familiaux, ainsi que d'œuvrer à la prévention de leur épuisement.

A ce titre, la feuille de route découlant de l'ABS préconisait de maintenir du Café des Aidants lancé en avril 2022 et développer l'offre à destination des aidés et des aidants.

Dans le cadre d'une prise de contact à l'initiative de l'association France Alzheimer, cette dernière souhaite proposer au CCAS d'Écully la signature d'une convention permettant la mise en œuvre commune d'un EAP « Espace Alzheimer Partenarial » sur le territoire.

Majoritairement prise en charge financièrement par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, l'EAP se matérialiserait par la mise en œuvre de la palette de services proposés par France Alzheimer à savoir :

- Des réunions d'information axées sur la prévention.
- Des entretiens individuels gratuits avec un psychologue spécialement formé (5 à 6 consultations) afin de permettre à l'aidant familial accompagnant un proche atteint de cette pathologie à faire

face à la maladie de son proche.

- La formation des aidants par des accompagnements collectifs de 7 sessions de 2 heures avec l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole formé et ayant déjà accompagné un malade,
- Des groupes de parole : à l'issue de la formation nommée, France Alzheimer propose aux aidants du groupe de continuer à travailler ensemble au sein d'un Groupe de Paroles. Le groupe de paroles est un lieu animé par un psychologue clinique professionnel de la relation d'aide, à raison de d'1 séance mensuelle de 2 heures.
- Les Cafés Mémoire de France Alzheimer® mensuels qui constituent un espace de rencontre facile d'accès, ouvert sur la vie de la cité, peu formel, convivial et libre. Ils proposent aux personnes malades et à leurs proches un lieu de soutien, d'écoute et d'échanges en s'appuyant sur une atmosphère conviviale et détendue autour d'une boisson.

En contrepartie, le CCAS s'engage à adhérer à l'association par le biais d'une cotisation annuelle de 300€, à mettre à disposition gracieusement des locaux adaptés (par exemple : la salle communale du Cèdre ou la salle polyvalente de la Maison de la Solidarité) permettant de réaliser ces activités ainsi qu'à soutenir la stratégie de communication et d'information du public écullois concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 10 voix pour

- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention entre le CCAS d'Écully et l'association France Alzheimer ainsi que tout document y afférant
- Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget 2023.

déposé le 06 JUIN 2023
 transmis le
Affiché, le 06 JUIN 2023

Ainsi délibéré,
A Écully, le 25 MAI 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 06 JUIN 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Acte à classer

2023-22-T1

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-06T14-29-02.00 (MI245489425)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230606-2023-22-T1-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention de partenariat entre le CCAS d'Ecully et l'association France Alzheimer

Date de décision : 06/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.2. Personnes âgées

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-22-T1.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 06/06/23 à 14:29

Date 06/06/23 à 14:29

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 06/06/23 à 14:44